

Le difficile accès des réfugiés aux droits sociaux

« **D**ès qu'il y a la réponse [positive] de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, la personne est laissée toute seule à ses propres moyens » regrette un réfugié tchadien interrogé par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)¹. Son dépit illustre la frustration qui touche une grande partie des 10 000 personnes qui reçoivent chaque année une protection internationale en France. Au titre de la Convention de Genève de 1951 et de la législation française, ils bénéficient de droits sociaux semblables à ceux des nationaux (accès immédiat aux minimas sociaux, prestations familiales, accès aux soins). Mais, en pratique, ils y accèdent difficilement. Aux difficultés d'appropriation de ces droits s'ajoutent des obstacles dus aux spécificités de leur statut, à la lenteur et aux erreurs des procédures ainsi qu'à des problèmes de communication.

Des situations particulières pour les organismes sociaux

Les agents des caisses d'allocations familiales (CAF) et des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) ne maîtrisent

pas toujours les spécificités juridiques et administratives liées au statut des réfugiés. Alors que certains ont fui des persécutions émanant des autorités de leur pays d'origine et n'ont pas le droit de les contacter, ils leur demandent parfois des documents d'état civil établis par ces autorités. Certaines CPAM requièrent des documents que les réfugiés ne peuvent fournir dans l'immédiat (avis d'imposition pour l'année N-2, photocopie du livret de famille, etc.). Certaines CAF demandent à voir l'intégralité des décisions de reconnaissance de statut et violent ainsi la confidentialité de la demande d'asile, pourtant principe de valeur constitutionnelle².

Retards et blocages

Le manque de coordination entre administrations et la longueur des procédures créent des obstacles supplémentaires pour les réfugiés. « *Je fais de l'administratif ; c'est un boulot à plein temps* » déclare un réfugié au HCR³. Mais les interruptions de droits sont tout de même fréquentes, notamment lorsque le récépissé n'a pas été renouvelé à temps par la préfecture ou lorsque les CPAM et les CAF ont du retard. Les blocages peu-

vent aussi être dus à une mauvaise coordination entre la préfecture et les organismes sociaux (illisibilité de la photocopie du titre de séjour, erreurs dans la délivrance ou non-reconnaissance des récépissés, etc.). Ces difficultés sont récurrentes pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, qui doivent renouveler chaque année leur titre de séjour. En outre, transférer un dossier d'un département à l'autre peut priver de ressources pendant plusieurs mois à cause de la lenteur de la prise en compte par certaines CAF ou CPAM et des délais d'approbation de certains conseils généraux. Et plus la famille compte de membres, plus les obstacles sont nombreux. Enfin, les problèmes de communication causés par la langue ou la fracture numérique ainsi que le manque d'informations aux demandeurs d'asile et réfugiés complexifient et allongent les procédures. Il leur est parfois demandé de trouver un interprète à leurs frais même s'ils disent pouvoir parler français.

De la vulnérabilité à la stabilité

Les conséquences de ces difficultés sont lourdes sur l'insertion à court et long termes des réfugiés. Les enquêtes montrent qu'ils figurent parmi les étrangers les plus mal logés, qui ont le plus de

difficultés à trouver un emploi et qui maîtrisent le moins le français⁴. La discontinuité et les délais dans l'accès aux droits engendrent des arrêts brusques du processus d'intégration, tandis que le parcours du combattant nécessaire pour en (re)bénéficier pèse sur la recherche d'emploi et de logement, sur l'éducation, la formation ou la familiarisation avec le pays d'accueil. En outre, la lenteur et la lourdeur des procédures prolongent la prise en charge dans les centres d'hébergement et gênent la fluidité du dispositif.

Pour faciliter l'insertion des réfugiés et éviter des coûts sociaux et économiques à l'ensemble de la société, il est nécessaire de mieux former le personnel des organismes sociaux et des services administratifs, de donner une information accessible sur les documents exigés et d'améliorer le traitement des dossiers et la prise en compte des vulnérabilités. Mais il convient aussi de faire collaborer les organismes sociaux et les associations à travers des conventions nationales de coopération déclinées localement, d'harmoniser l'accueil des personnes et les pratiques des administrations sur l'ensemble du territoire, d'améliorer l'accueil en préfecture et de mettre en place un véritable accompagnement social des personnes.

¹ UNHCR, *Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France*, septembre 2013.

² COMMISSION DES RECOURS DES RÉFUGIÉS, SR, 1^{er} juin 2007, n°561440.

³ UNHCR, *Vers un nouveau départ... op. cit.*

⁴ INSEE, *Deux enquêtes sur l'intégration des nouveaux migrants, Infos migrations*, n° 56, mai 2013.